

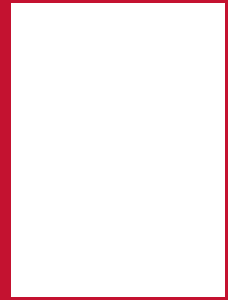


DROIT - RENTREE 2017

2^{ème} ANNEE

DOSSIER de CANDIDATURE

A renvoyer au COLLEGE SUPERIEUR
17 rue MAZAGRAN 69007 LYON



NOM :

PRENOM :

Dossier reçu le:/...../

Confirmé le :/...../

REGLEMENT

Montant :

Banque:

Nombre de chèques:

N° de chèques :

.....

Espèces:

Adresse personnelle

Code postal Ville

Téléphone : fixe mobile

Email

Date de naissance : A :

Pour les redoublants exclusivement, matières à valider :

Etudes en 2015/2016 :

Etudes en 2014/2015 :

Parents : Monsieur M et Mme Madame

Nom et prénom (s) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse mail des parents :

Profession et employeur du Père :

Profession et employeur de la Mère :

Comment avez-vous connu le Collège Supérieur ?

Amis

Présentation au Lycée

BDI-CDI

Enseignant

Etudiant du Collège Supérieur

Internet

Autres (préciser).....

Documents à joindre à votre fiche d'inscription

1^{ère} inscription au Collège Supérieur

- Présente fiche avec photographie collée
- Lettre de motivation + CV
- Photocopie des résultats de l'année universitaire en votre possession (2016/2017 et 2015/2016 dans le cas de redoublement) et du baccalauréat.
- Enveloppe affranchie à votre adresse

Déjà inscrit en 2016/2017 ou antérieurement

- Présente fiche avec photographie collée
- Résultats de l'année universitaire 2016/2017

Banque :

n° de chèque :

A CONSERVER par l'étudiant

DROITS ANNUELS D'INSCRIPTION

900 € payables par chèque à l'ordre du Collège Supérieur après acceptation du dossier par le Collège Supérieur.

Règlements possibles :

- au comptant 900 € - encaissé à partir du 15 septembre 2017
- en 3 fois : 3 chèques de 300 € - encaissements en septembre, novembre et janvier.
- ou en 5 fois : 5 chèques de 180 € - encaissements en septembre, octobre, novembre, décembre et janvier.

Merci d'envoyer tous les chèques avec votre confirmation d'inscription

PROCHAINES ETAPES :

1. Envoi par mail à l'étudiant d'un accusé de réception du dossier
2. Passage en commission des dossiers par ordre d'arrivée le 9 juin 2017, le 7 juillet 2017
3. Dans les 8 jours suivant les commissions, vous recevrez du Collège Supérieur la décision d'acceptation, de refus, de mise en attente sur la liste complémentaire.
4. A réception de la réponse du Collège Supérieur, merci d'envoyer votre confirmation d'inscription, vos résultats d'examen et le paiement des droits de scolarité (possibilité de paiement en plusieurs chèques).
5. Sans confirmation de votre part dans les 30 jours suivant l'acceptation, votre place sera proposée à un étudiant de la liste complémentaire.
6. Fin août, vous recevrez une convocation par mail à la **réunion de rentrée obligatoire**.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les poser par mail ou par téléphone :

contact@collegesuperieur.com ou 04 72 71 84 23

N'hésitez pas à venir visiter le Collège Supérieur du lundi au vendredi de 09h00 à 19h00.

Nous serons heureux de vous accueillir l'année prochaine au Collège Supérieur pour un bon démarrage dans votre vie universitaire.